



Le mot de M. le Maire

Vinsoises, Vinsois,

La plupart d'entre nous ont traversé ou traversent actuellement une période délicate et difficile. Une longue crise sanitaire inédite est venue chambouler nos vies, parfois dramatiquement. Notre société, enfants et adultes, milieux familiaux, professionnels, économiques et sociaux, ont été profondément touchés. Seules la solidarité commune et l'entr'aide, dont nous savons encore faire preuve dans notre vieux pays, pourront nous permettre de surmonter cette épreuve aux conséquences multiples et parfois encore insoupçonnées.

Le service public, malmené de tous côtés, a su démontrer combien il est indispensable et sait jouer son rôle dans des périodes comme celle-ci.

Mais restons positifs! Il faut maintenant se tourner vers l'avenir, un avenir que je nous souhaite plus radieux, avec un retour progressif à une vie normale.

Cette année 2022 sera marquée par deux élections importantes, les présidentielles en avril et les législatives en juin. A ceux qui pensent que rien ne peut changer et qu'il est inutile d'aller voter, je veux affirmer le contraire.

La vie démocratique est faite de débats qui allongent l'évolution des décisions, mais concrétisent la construction d'une société moderne et évoluée. Chacune ou chacun fera en son âme et conscience.

La République a été durement gagnée. Préservons-la en allant voter.

Vous trouverez dans cet écho vinsois de début d'année de multiples informations sur la gestion actuelle de la commune. Beaucoup de projets sont actuellement en cours, leur réalisation future dépendra de la bonne santé financière de la commune et de l'agglomération.

À ceux qui n'auraient pas lu le dernier flash info, je renouvelle mes souhaits les plus sincères d'une excellente année 2022.

Que nous puissions toutes et tous retrouver, si ce n'est un fleuve tranquille, une rivière propre et le cours de la vie que nous connaissions il y a déjà deux ans.

Portez-vous bien.

Jean - Luc Bonnet



Les actions réalisées en 2021

Malgré les difficultés liées au Covid qui ont provoqué de multiples retards, l'équipe municipale et les fonctionnaires territoriaux ont pu mener à bien la plupart des objectifs fixés :

ECOLE

Continuité des travaux de rénovation de l'école par l'isolation thermique de tous les plafonds. Sécurisation de la cour par la pose d'un nouveau portail.

Aménagement d'un jardin potager et d'un composteur pédagogique.

Chaque classe dispose de matériel informatique, est équipée d'un vidéoprojecteur avec écran. L'école possède de nouveaux logiciels qui contribuent à une pédagogie active. Un lot de douze tablettes informatiques a également été mis à disposition des classes.



MAIRIE



Les bureaux d'accueil de la Mairie ont été rénovés, et toutes les menuiseries à simple vitrage ont été remplacées afin de réaliser des économies d'énergie.

Une bibliothèque provisoire a été aménagée afin de pouvoir recueillir et proposer plus de livres.

Enfin, les équipements numériques ont été complétés afin de pouvoir répondre rapidement aux obligations des institutions concernant les envois de dossiers, de délibérations, et d'actes divers.

Un défibrillateur est maintenant disponible salle des Lonnes.

TERRITOIRE

Plusieurs terrains non constructibles ou agricoles ont été acquis afin de lutter contre la spéculation foncière particulièrement active ces deux dernières années et l'occupation illégale de ces terrains par des caravanes et cabanons. Des travaux de rénovation importants ont été réalisés à la chapelle Saint Vincent, dont la réfection du toit. Les peintures intérieures sont en cours de restauration à l'initiative de l'association Coutumes et Traditions.

Des travaux d'études ont débuté afin d'assurer la remise en fonction du second forage de l'Hubac de Viéra.

Les pistes DFCI ont été remises en état ou vont l'être prochainement...

Enfin, la création d'un trottoir qui assure la liaison entre l'abribus et la sortie du village permet la sécurisation de ce secteur.









ECOLOGIE

Mise en place d'un site de broyat local pour les habitants (ce qui leur permet d'éviter d'aller à la déchetterie de Brignoles) et d'un composteur communal, sur le parking jouxtant le tennis.





Une société spécialisée a été consultée afin d'effectuer un travail de repérage des arbres malades ou susceptibles de tomber.

Les platanes ont été traités avec des produits phytosanitaires mais certains arbres ont dû être abattus par sécurité.

LES FINANCES COMMUNALES

Le compte administratif de l'exercice 2020 a enregistré les dépenses et recettes suivantes (en €) :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	977 154.09	Dépenses	360 067.30
Recettes	860 181.23	Recettes	228 730.16
Résultat de l'exercice	-116 972.86	Résultat de l'exercice	-131 337.14
Report exercice 2019	+ 198 637.08	Report exercice 2019	+ 715 017.07

DIFFERENCE EXERCICE 2020

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
198 637.08 – 116 972.86 = 81 664.22	715 017.07 – 131 337.14 = 583 679.93	

RESULTAT DE CLOTURE 2020

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
+ 81 664.22	+ 583 679.93	

SOLDE D'EXECUTION: + 665 344.15

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : *annualité*, *universalité*, *unité*, *équilibre* et spécialité.

Budget

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 008 852.22 € (1 052 340.08 € en 2020)

Ces dépenses sont réparties sur plusieurs chapitres.

Chapitre 011 - charges à caractère général : 204 500.00€

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, elles comprennent les coûts liés à l'énergie, aux fournitures diverses, prestations de service, maintenance, frais d'affranchissements et de télécommunications, aux assurances, aux fêtes et cérémonies, les impôts, les taxes,...

Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : 610 350.00€

Les dépenses du chapitre 012 comprennent les salaires et les charges des agents (titulaires et contractuels)

Chapitre 014 – atténuation de produits : néant

Reversement de fiscalité

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 48 105.00€

Les dépenses inscrites à ce chapitre sont : les indemnités des élus, les contributions obligatoires aux organismes, les subventions accordées aux organismes et associations,....

Chapitre – 66 charges financières : néant

Il s'agit des intérêts des emprunts (la commune à ce jour n'a aucun emprunt en cours)

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 189 385.08€

Dépenses exceptionnelles au cours de l'année

Chapitre 042 – opération d'ordre : néant

Ce sont des opérations qui permettent de retracer des mouvements ayant un impact sur l'inventaire de la commune, sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Les Recettes

Chapitre 013 – atténuation des charges : 45 000.00€

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'arrêt de travail, de charges sociales, de trop perçus sur rémunération.

Chapitre 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses : 163 420.00€

Ce chapitre comprend essentiellement les redevances à caractère social : la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances à caractère sportif, la vente d'eau (2ème lac) à la ville de Toulon et les autres produits d'activités diverses.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 466 661.00 €

La taxe foncière bâtie et non-bâtie, les attributions de compensations...

Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 167 407.00 €

Les dotations de l'Etat et des autres collectivités

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante 81 700.00 €

Il s'agit des revenus des immeubles, location des salles...

Chapitre 76 - produits financiers : néant

Revenus des parts sociales

Chapitre 77 - produits exceptionnels: 3 000.00 €

Ce chapitre comprend principalement les remboursements des sinistres par l'assureur de la commune et les produits de cessions d'immobilisations.

Chapitre 042 - opérations d'ordres : néant

Comme en dépenses, ce sont des opérations qui permettent de retracer des mouvements ayant un impact sur l'inventaire de la commune, sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

La fiscalité

Les taux d'imposition pour 2021 sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 27.19 % (taux communal 11,70% + taux département 15,49%)
- Taxe foncière sur le non-bâti : 94,50%

A compter de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour les communes, la compensation prend la forme d'un transfert de la part départementale de TFPB perçue sur leur territoire. Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (égal à la somme du taux départemental d'imposition de 2020 et du taux communal d'imposition de 2020) et une base communale tenant compte des politiques d'abattement ou d'exonération mises en place par le département.

Les dotations de l'Etat

Les dotations sont des prélèvements opérés sur le budget de l'Etat et distribués aux collectivités territoriales.

La dotation globale de fonctionnement

Elle est estimée à 24 411.00 €, Elle se compose

- d'une dotation de base dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune (population DGF) pour Vins la population DGF 2020 était de 1056 habitants
- D'une part proportionnelle dont le montant est calculé en fonction de la superficie en hectare de la commune,
 - D'une part « compensatrice » de l'ancienne taxe professionnelle que percevaient les communes
 - D'un complément de garantie visant à compenser les effets de la réforme de 2004/2005.

La dotation de solidarité rurale

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Elle est estimée à 17 197.00€

SECTION D'INVESTISSSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2021 s'élèvent à 427 777.25 € Les principales dépenses d'équipement proposées dans ce budget sont les suivantes :

Chapitre 10: dotations, fonds divers: 11 827.17 €

Remboursement d'une partie de l'excédent de clôture du budget eau/assainissement à la CAPV

Chapitre 16 : les remboursements d'emprunts : néant

La commune n'a pas d'emprunt, donc pas de capital à rembourser.

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : néant

On y retrouve les insertions d'annonces pour les marchés publics, les frais d'études et l'acquisition ou la mise à jour de logiciels, anti-virus ou Wifi.

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 301 522,80 €

Ce chapitre comprend les acquisitions éventuelles de terrains nus et bâtis, les travaux sur les bâtiments communaux, les travaux de voirie, le matériel de transport, les outillages techniques, le matériel de bureau...

Chapitre 020 – dépenses imprévues : 114 427, 28 €

Dépenses d'investissement exceptionnelles au cours de l'année

Les recettes d'investissement sont estimées à 763 148.50 €

(Budget voté en suréquilibre compte tenu de l'intégration dans le budget communal de l'excédent de la section d'investissement du budget eau/assainissement avant transfert à la CAPV.

Elles comprennent la taxe d'aménagement, les subventions (Etat, Région, Département, Europe, CAPV), le FCTVA, les opérations d'ordres et d'emprunt s'il y en a un.

A ces recettes réelles d'investissement s'ajoute l'autofinancement et les excédents de l'année passée s'il y en a.

Subventions aux associations

Comme en 2020, l'année 2021 a été une année difficile pour le monde associatif. En effet les associations ont dû annuler de nombreuses activités proposées à leurs membres mais surtout les manifestations sources essentielles de leur financement.

En cette année particulière, il a été décidé de moduler le montant des subventions aux conséquences financières de la pandémie sur l'activité de chaque association et des projets ouverts au public qui ont été programmés pour l'année.

Montant des subventions

Comité des fêtes	1 000.00
Les Boulomanes vinsois	850.00
Société de chasse	750.00
Club de karaté Spirit Bushido	400.00
Amicale des Marronniers	300.00
Souvenir Français	300.00
La récré Vinsoise	200.00

INVESTISSEMENT

Acquisition de terrains

Création de jardins partagés - Création d'un parking - Terrain jouxtant la chapelle Saint Vincent TTC : 37 775.93 € (frais de notaire et Safer compris).

Bâtiment scolaire

Porte accès PMR - Portail accès cantine—Isolation des combles, alarme incendie. Matériel informatique : ordinateurs/ tablettes/ logiciels—Logiciel et licence Benelui

TTC: 23 099.40 €

Matériel et outillage

Installation d'un défibrillateur salle des

Lonnes: 1 491.48 €

Achat de podium et abri de podium

pour les festivités : 4 399.74 €

Mise en place et acquisition outillage pour le site de broyat : 32 559.14 €



Réseau de voirie

Création d'un chemin piétonnier et réfection du parking le long de la RD 24 au niveau du lotissement du Lac.

Dépense totale TTC: 54 172.80

Mairie

Travaux et acquisition de matériel et mobilier sur la partie ancienne mairie

Climatisation des bureaux

Pose double vitrage

Réfection du secrétariat,

Réalisation d'un accès pour personnes

handicapées

Réfection peinture et revêtement du sol Mobilier et matériel informatique

Alarme générale -

Mobilier bibliothèque dans la salle des

cérémonies

Dépense totale : 49 220.71 € TTC

Bâtiments communaux

Rénovation Chapelle Saint Vincent

TTC: 44 719.55 €

SUBVENTIONS OBTENUES (sur un montant HT des dépenses)





Chapelle Saint Vincent : Département : 16 693.00 € - Région : 16 693.00 €

Création chemin piétonnier et parking : Département : 29 097.40 € et 3 000.00 € sur les produits des

amendes de police

Travaux sur bâtiments communaux : Département : 37 284.00 €



Aline vous accueille dans les locaux de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. le samedi de 8h30 à 11h30.

Assistante sociale

Une permanence par mois en mairie. Pour connaître les dates et prendre RV 04 83 95 42 30



En cas d'urgence vous serez recu à Brignoles

Livre échange

La bibliothèque est maintenant installée dans la salle des cérémonies de la Mairie. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 11h30...

Les livres sont à votre disposition en libre service pour les emprunter, les lire et les rapporter...

Vous pouvez aussi en déposer pour enrichir la collection.





La Direction des Transports de l'Agglomération lance une enquête auprès des administrés, du 15 janvier au 15 mars 2022, sur le déplacement et la mobilité sur le territoire.

Cette enquête sera disponible en ligne en recopiant le lien :

https://www.caprovenceverte.fr/enquete-deplacement/

et également disponible en version papier.

Afin de recueillir l'avis des administrés démunis de matériel informatique, nous vous informons que des formulaires et une urne afin de recueillir les formulaires complétés seront mis à disposition à la mairie à partir du lundi 17 janvier.

L'obligation légale de débroussaillement

L'obligation légale de débroussaillement s'applique dans les départements exposés aux risques d'incendies de forêts. Les propriétaires de parcelles de terrain sont tenus d'en assurer le débroussaillement en vertu de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 portant sur le règlement du débroussaillement obligatoite et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var.

Toutes les communes du département sont concernées et soumises aux mêmes dispositions.

Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires et à la charge du propriétaire de la parcelle dans les cas suivants :

- 1. en zone urbaine délimitée par un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU), toute parcelle, même sans construction, sur l'intégralité de la parcelle,
- 2. en zone non urbaine, dans les forêts, bois, plantations, reboisements, landes, maguis et garrigues ainsi que tous les terrains qui en sont situés à moins de 200 mètres le débroussaillement est obligatoire dans un rayon de 50 mètres (distance pouvant localement être portée à 100 mètres par le Maire si les conditions de risque le justifient) autour des constructions et installations de toute nature ainsi que le long des voies privées y donnant accès, sur une profondeur pouvant aller jusqu'à 10 mètres de part et d'autre de la voie (distance dépendant de chaque arrêté préfectoral),
- 3. les terrains à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine sont soumis aux deux réglementations. Ces travaux doivent être impérativement réalisés avant le 30 avril 2022.

Le non respect de ces dispositions qui sont préventives et prévues pour le bien de tous, est passible d'une peine d'amende (135€+30€/m² non débroussaillé).



Dates des cérémonies officielles

Dimanche 8 Mai - Jeudi 14 Juillet - Vendredi 11 Novembre

Devant le monument aux morts.

JOURNÉE DÉFENSE

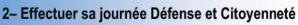
Journée Défense et Citoyenneté et Recensement

1- Effectuer son recensement

Pour effectuer son recensement il faut avoir 16 ans résolus et se présenter en mairie avec :

- Livret de famille + Pièce d'identité française ou passeport (en cours de validité)
- Préciser si le recensé possède une double nationalité (impératif)
- L'adresse postale complète, le numéro de téléphone portable et adresse mail.

L'attestation de recensement est délivrée aussitôt par la mairie.



Convocation automatique 6 à 9 mois après votre recensement.

Si vous n'avez pas été convoqué dans ce délai veuillez contacter le Centre du service national de la jeunesse de Nice par téléphone au 09 70 84 51 51 ou par courriel : csnj-nice.trait.fct@intradef.gouv.fr

3- Recensement et JDC, pourquoi les faire?

Le recensement permet :

- D'être convogué à la journée Défense et Citoyenneté
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales
- D'être en règle jusqu'à vos 18 ans pour les démarches telles que (inscription BEP, BAC, permis de conduire...)

La journée Défense et Citoyenneté consiste en :

- * Une présentation des armées
- * Un rappel de vos droits et devoirs de citoyen français
- Une finalisation de vos démarches administratives.

Le certificat individuel de participation à la JDC est obligatoire au-delà de 18 ans pour vous inscrire aux examens, concours de la fonction publique et pour accéder au permis de conduire

La Courtoise Ressourcerie ouvre ses portes à Brignoles le 29 janvier.

« Une deuxième vie pour les objets, une seconde chance pour les hommes, et un bel avenir pour la planète! » La Courtoise Ressourcerie s'agrandit et vous annonce l'ouverture de sa nouvelle enseigne à Brignoles à partir du samedi 29 janvier 2022, située sur la route de Camps-la-Source, juste à côté de l'Espace Tri-S.

Appartenant au SIVED NG mais exploité par la Courtoise Ressourcerie, l'ouverture de ce nouvel espace de 1600m² permettra à la Courtoise Ressourcerie d'étendre ses activités et d'élargir son public sur le territoire de la Provence Verte.

Ainsi, la ressourcerie de Brignoles s'inscrit dans la continuité des activités déjà existantes à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, tout en y apportant ses propres spécificités afin de créer un véritable lieu d'échanges et de rencontres.

En effet, ces nouveaux locaux regrouperont des espaces tels que le magasin et la zone de dépôt, mais également des nouveautés tels qu'un repair-café et un showroom, où pourront avoir lieu des expositions d'artistes locaux et des ateliers de réparation ouverts aux publics.

Du côté de nos chantiers d'insertion, les ateliers de remise en état de produits informatiques, hi-fi et de petits et gros électroménagers ont été transférés sur le site Brignolais.

Au total, ces ateliers regrouperont environ une guarantaine de salariés en CDDI et leurs encadrants.

Horaires d'ouverture de la boutique :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30 Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 Collecte des encombrants et débarras de maisons :

Sur rendez-vous au 04 94 80 47 45

Dépôt des objets sur le site :

Du Lundi au vendredi de 8 h à 12h et de 13h à 16h30 Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Du Lur

ELECTIONS 2022

Dans le cadre de la refonte intégrale de la liste électorale décidée par le Ministère de l'Intérieur, de nouvelles cartes électorales seront distribuées aux personnes inscrites sur cette liste.

Vous ne devez plus utiliser les anciens modèles.

Conformément aux dispositions de la règlementation rappelée ci-dessous (article 25)

- * Les cartes électorales sont distribuées aux électeurs par les soins du maire.
- * Cette distribution doit être achevée trois jours avant le scrutin.
- * Les cartes qui n'ont pu être remises à leur titulaire font retour à la mairie.

Elles sont remises le jour du scrutin au bureau de vote intéressé et y sont tenues à la disposition de leur titulaire. Elles ne peuvent être délivrées à l'électeur que sur la présentation d'une pièce d'identité.

Vous pouvez vous inscrire:

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur <u>Service-Public.fr</u> sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du <u>Cerfa</u> n°12669*02 de demande d'inscription;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

D	ates limites d'inscription sur les listes él	ectorales
nscription	Élection présidentielle	Élections législatives
n ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
n mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

Textes de loi et références

Décret n° 2021-1740 du 22 décembre 2021 modifiant les dispositions du code électoral relatives au vote par procuration et portant diverses modifications du code électoral d'

ELECTION PRESIDENTIELLE	1 ^{ER} tour 10 avril 2022 2 ^{ème} tour 24 avril 2022
ELECTION LEGISLATIVE	1 ^{ER} tour 12 Juin 2022 2ème tour 19 juin 2022



BUREAU DE VOTE : SALLE DE LA SERVI

Monsieur Robert Lastella

- Médiation avant procès Résolution amiable de litiges dans le cadre du refus de dialogue.
- Intervention dans le cadre due délais de paiement en cas de poursuites judiciaires
- Ecrivain public

Sur rendez-vous ; se renseigner en mairie

A vos baskets!



La salle de sports communale est désormais équipée d'un contrôle d'accès permettant son utilisation du lundi au dimanche de 7h à 22h.

Les badges sont à récupérer directement en mairie contre une caution de 20€.

Afin de sécuriser davantage l'accès, une caméra de surveillance a également été installée.



Les travaux du parcours pédestre, qui permettra d'effectuer le tour du lac en toute sécurité, ont commencé. Son ouverture est programmée pour le printemps.

ETAT CIVIL 2021

Bienvenue petits vinsois

Amy RAËDLE née le 14 mai Mathys VAN INGELGEM né le 1er juin Joseph DUPLAQUET né le 15 août



Tous nos vœux de bonheur



Alain COPIER et Muriel BLUMENFELD le 14 mars Jean-Claude BERTIN et Marie-Pierre IVALDI le 5 juin Mourad FAGROUCH et Stéphanie POIVRE le 5 juin Rémi TOUZEAU et Ermine DIATTA le 30 juin Antoine CAMPOS et Morgane HUTIN le 4 septembre Paul PELISSIER et Mona THIERRIAZ le 4 décembre

Ils nous ont quittés...

Dominique DROT épouse MAOUKIL le 6 février Andrée MERLINO veuve Jean-Baptiste CHIAPELLO le 21 mars Michel PIAT le 15 avril Thérèse MICHEL épouse ROSSETTO le 28 mai Laurent LEBLANC le 14 octobre

















BRAVO à tous ceux qui se sont investis pour habiller Vins en habit de Noël









RENCONTRE AVEC UN CHAMPION

J'ai rencontré Nohan Dudon mi-décembre après son formidable résultat aux championnats du monde de karaté à Dubaï, dans la catégorie para karaté déficients visuels. Ce n'est pas si courant un vice-champion du monde dans un petit village provençal et j'ai pensé que, peut-être, vous aussi, vous voudriez le connaître un peu mieux.

Nohan est arrivé à Vins, où vivaient déjà ses grands-parents, Monsieur et Madame Lefebvre, lorsqu'il avait quatre ans. Il habitait jusqu'alors avec ses parents à Marseille, mais atteint à l'âge de trois ans d'une grave maladie qui le handicape fortement par une perte quasi totale de la vision, et une photophobie sévère, sa scolarité y devient compliquée.

Comme il venait déjà en vacances à Vins, ses parents décident de venir s'y installer. Nohan intègre l'école du village et le club de karaté dès son arrivée. La vie à Vins et les entraînements du club qu'il fréquente régulièrement lui rendent la vie moins difficile qu'à Marseille.





Avec l'UNSS, au collège, il participe à des compétitions dès l'âge de 12 ans. C'est à 14 ans qu'il débute celles de para karaté. Repéré à 16 ans pour l'équipe de France, il ne pourra pas l'intégrer car il est trop jeune, il participe cependant aux championnats de France de Karaté en 2017.

A 18 ans, il est sélectionné pour participer aux championnats d'Europe, mais ceux-ci seront annulés à cause du confinement imposé par la covid. C'est en 2021, à 20 ans, qu'il se distingue aux championnats du monde dans sa catégorie, en obtenant la médaille d'argent.











Scolarité maternelle et primaire à Vins, collège et lycée à Brignoles ; après le baccalauréat, il intègre les Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) à l'université de Toulon où il est en 2ème année de licence. Mais il n'a pas oublié le club de karaté de Vins où David Rossi l'aide à s'entraîner, et c'est là que je les ai rencontrés pendant ces vacances de Noël.

Nohan a déjà deux titres de champion de France en para karaté, et il participe également aux compétitions nationales dans la catégorie valide ; c'est une de ses spécificités, il est le seul à le faire en France. Il espère maintenant participer aux championnats d'Europe qui auront lieu en mai prochain. (Gageons qu'il y aura de nombreux Vinsois pour s'intéresser à cette compétition).



Je ne connaissais pas Nohan, mais j'ai rencontré un jeune homme sympathique et attachant qui parle de son sport avec passion et raison, qui vous fait oublier son handicap et qui a des projets d'avenir réfléchis. On ne peut que lui souhaiter de les réaliser.

Bonne année 2022 à toi Nohan.

-13-

A.C.

BROYAT et COMPOSTAGE

Le site de broyage



Depuis le mois d'avril, la commune a ouvert un site de broyage des déchets verts sur le lieu de l'ancienne station d'épuration des eaux usées (route de Carces)

Pour déposer vos déchets verts

Il faut prendre rendez-vous auprès de

M. Jimmy Canto au 06 74 76 86 83.

Il vous fixera l'heure et le jour du rendez-vous.

Tous les végétaux sont acceptés mais le diamètre des branches doit être inférieur à 8 cm.

Le compostage

- Composter c'est réduire la quantité de déchets organiques présents dans la poubelle d'ordures ménagères et si l'on a un jardin c'est aussi réduire les allers/retours à la benne à déchets verts ou la déchèterie.
- · A Vins selon que vous êtes habitants du village en appartement ou maison sans jardin ou habitant d'une maison avec jardin vous avez deux solutions pour réduire ces déchets.



- Si vous avez un jardin, vous pouvez y installer un composteur. Le Sived en fournit un contre la somme de 15€.. Prenez contact pour en réserver un ou contactez Jimmy (N° ci-dessus) qui vous expliquera qu'il peut aller vous le chercher et vous le livrer.
- Vous pourrez ainsi tout en réduisant votre collecte de déchets fabriquer du compost, amendement très utile pour le jardinage.

Si vous n'avez pas de jardin, la commune a mis en place en coopération avec le Sived, un collecteur collectif situé sur le parking à côté du tennis. Contactez Jimmy qui vous fournira un bioseau pour y mettre : coquilles d'œufs, épluchures, restes de fruits et légumes, sachets de thé, marc et filtres de café, restes de repas, pain, essuie-tout, serviettes en papiers. Rendez-vous ensuite sur le site de compostage collectif, videz votre bioseau dans le conteneur dédié, ajoutez-y l'équivalent de broyat (disponible sur place) et mélangez le tout.



85 bioseaux sont déjà distribués dans le village et le

composteur se remplit de façon régulière. Les agents communaux employés à la cantine y déposent les déchets alimentaires et ont été félicités par le Sived pour la qualité de leur tri.

Citoyenneté

De plus en plus souvent, des villageois se plaignent en mairie des déjections canines sur les trottoirs, contre les murs des maisons, voire sur les pas de porte... Merci, si vous êtes propriétaires de chien(s) de ne pas les laisser déambuler librement dans le village et si vous les sortez en laisse, de vous munir de quoi ramasser les « cacas » de vos compagnons. Des sachets sont mis à votre disposition dans des distributeurs communaux.

Toute la communauté vous en sera reconnaissante.



A PROPOS DE LA COLLECTE DES DECHETS

Juste quelques petits rappels pour éviter cela :











Les ordures ménagères

sont à placer dans des sacs opaques fermés que vous déposez avec le sac dans un conteneur à couvercle vert.

Les mouchoirs, gants, masques à usage unique sont à jeter dans les mêmes conteneurs mais dans un sac plastique résistant et réservé à ces déchets. De même ne jetez pas vos lingettes dans les toilettes mais dans un sac plastique qui ira dans les ordures ménagères et mieux encore : n'en utilisez plus, cela évitera des dépenses à la commune (donc à nous tous) pour faire déboucher les tuyaux d'assainissement.



Les emballages



sont à déposer sans sac dans un conteneur à couvercle jaune.

- cartonnés :briques alimentaires, barils de lessives, cartonnettes, boîtes de pizzas
 Les petits cartons doivent être mis à plat.
- plastiques: bouteilles et flacons de produits de tous types, sacs et films, pots de yaourt et de crème, barquettes, tubes dentifrice souples, barquettes en polystyrène, filets de fruits et légumes, gobelets et assiettes, gourde de compote
- métalliques :bouteilles de sirops, bombes aérosols, boites de conserve, canettes, barquettes en aluminium, capsules Nespresso, capsules de bière et champagne, blister de médicament tout en métal, couvercles de pots, bombe de chantilly/crème à raser, cage en acier des bouchons de champagne

Par contre ::

Sont à déposer gratuitement dans un espace tris, les

- cartons plastifiés ou scotchés, cartons de déménagement, gros carton d'emballage
- tubes dentifrice rigides à pompe, objets, jouets, couches, couverts, tuyaux, rasoirs, cartouches filtrantes de carafe
- pots de peinture, seaux, tuyaux, grillages

Dans les colonnes vertes :

toutes les bouteilles, tous les bocaux et pots en verre,

Mais les couvercles acier, les bouchons en plastique qui se vissent sont à déposer avec les emballages

Les interdits : la porcelaine, la vaisselle et la faïence, les bouchons qui se glissent dans les goulots des bouteilles (liège et plastique) sont à déposer dans un Esace-triS.



VERRE

Dans les colonnes bleues :

Tous les papiers de votre quotidien se trient et se recyclent.

Bien entendu : les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus Mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes.

Les interdits: Les papiers sales ou gras, les articles hygiéniques (avec les ordures ménagères)

Enfin, pour les textiles usagés

Des colonnes sont en place sur quasiment toutes les communes du territoire,

Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L), vos chaussures liées par paire et sacs à main, cartables, sacs à dos, ceintures, et petite maroquinerie dans un sac fermé (30L).

ASSOCIATIONS

Retrouvez toutes leurs infos dans l'onglet « Associations » sur le site : www.vinssurcaramy.fr

Coutumes et Traditions

L'Association a fêté ses 30 ans au cours de l'année 2019.

Elle compte, bon an mal an, une centaine d'adhérents.

Elle a pour but de renouer avec les coutumes et traditions provençales ou typiquement Vinsoises, telles que :

- La Fête de la Saint Vincent, patron du village, avec sa procession en costume provençal et son repas à base de porc (c'est au mois de janvier que nos anciens tuaient le cochon).
- La veillée provençale avec chants ou contes, le tout accompagné d'oreillettes et de vin chaud.
- Tous les ans, le 6 Mai, les Vinsois montent à la chapelle, pour demander la pluie comme l'ont fait leurs anciens. Un pique nique convivial suit la cérémonie religieuse.
- L'aïoli de Pentecôte, la soupe au pistou en août, la castagnade en octobre, les 13 desserts et une participation à la Pastorale en décembre...
- Une ou deux sorties annuelles pour (re)découvrir les paysages, lieux ou fêtes provençales.

LES ANIMATIONS PREVUES en 2022

En 2021, la pandémie a empêché la plupart de nos activités. Nous avons seulement réussi à organiser la soupe au Pistou fin août.

Les mesures sanitaires restant très présentes le calendrier ci-dessous est établi sous réserve d'annulations possibles.

- 23 janvier : Saint Vincent (REPORTEE en raison des mesures sanitaires)
- 19 février : Soirée associations à l'initiative de l'ateliet vocal (REPORTEE)
- 6 mai : apéritif
- Participation à la Fête du village 22-24 juillet
- 21 août : soupe au Pistou

Par contre si la situation s'améliore on pourrait ajouter d'autres animations et des sorties afin de retrouver enfin la convivialité tant appréciée au cœur de notre association.

L'année 2021 ayant été une année blanche, sans adhésion, nous prévoyons de tenir une assemblée générale le 23 janvier après le repas qui suit la traditionnelle procession.

Vous pourrez régler votre cotisation pour 2022 après l'AG. Pour mémoire, les adhérents profitent d'un tarif préférentiel pour la plupart des animations..

Les adhérents ayant fourni une adresse de messagerie seront tenus informés, par mail, des évolutions possibles.

Nous nous efforcerons aussi de vous communiquer ces informations sur les pages du site de la mairie.

Prenez soin de vous. On espère vous retrouver nombreux lors de nos prochaines manifestations. Et en attendant recevez de la part des membres du bureau leurs meilleurs vœux pour 2022.

Et comme on dit ici « a l'an que vèn que se sian pas mai que siguen pas mens»

La présidente : Sylvie Arnaud 04 94 72 52 95

Le Souvenir Français organisera la commémoration à la mémoire des résistants fusillés en 1944

Le vendredi 29 juillet aux stèles près du pont « romain »

Retrouvez le programme, les horaires et les tarifs de l'association « <u>Karaté Spirit Bushido</u> » sur le site de la commune : https://www.vinssurcaramy.fr

Amicale des Marronniers

Présidente : Mme Arlette Bel

Tel: 0 4 94 72 56 92

Tout au long de l'année nous vous proposons des réunions d'amitié, ouvertes à tous, au 1er étage de la salle polyvalente du village, les mardis de 14h à 16h30.

Des exemples : Jeux de cartes, jeux de société, rencontres et discussions, sorties, repas, loto, réveillon de la Saint Sylvestre.

Programme 2022

(sous réserve des éventuelles mesures sanitaires)

Dimanche 27 février: Assemblée générale (initialement prévue en janvier et reportée avec l'accord de M. le Maire). Elle sera suivie par un repas de crêpes offert par l'association.

Vendredi 25 mars: réunion proposée par pro Confort, à la Tapenade avec repas gratuit

Dimanche 27 mars : Déjeuner dansant animé par Céline Dimanche 3 juillet : Déjeuner dansant animé par Céline

Dimanche 18 Septembre : Loto

Pour le **réveillon de la Saint Sylvestre**, nous attendrons de savoir comment évolue la pandémie générée par la Covid.

Et meilleurs vœux pour une belle année 2022 en parfaite santé.

La Confrérie des Gueules enfarinées

Le dimanche 15 mai 2022, la Confrérie des Gueules Enfarinées organise, pour son 21ème chapitre, une journée de rencontres conviviales entre confréries amies et toutes les personnes intéressées.



Le programme est le suivant : (sous réserve de modification !!!).

9h 00 : salle des Marronniers : accueil des confréries petit déjeuner offert.

10h 30 : messe en l'honneur de St Honoré, patron des boulangers.

11h 30 : distribution du pain bénit par les « mitrons » sur le parvis de l'église.

11h 45 : défilé dans les rues du village accompagné des «Barbaillans» du Luc.

... Et, au passage, aubade à notre boulanger.

12h 00 : cour des Marronniers : apéritif ouvert à tous.

13h: départ pour la salle « L'Oustaou dei Vincen » pour le repas.

13h 30 : ouverture du 21 ème chapitre et repas. (Au dessert intronisations).

En attendant le plaisir de vous y rencontrer, acceptez mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Serrano Jean-Marc ,Grand-Maître des Gueules Enfarinées 25 rue des Jardins - 83170 Vins sur Carami

Les Points Lancés

Cet atelier a vu le jour et commencé ses activités en Octobre2021, salle basse de la Servi, les mardis de 13h30 à 16h30...

C'est la rencontre amicale de celles (et pourquoi pas de ceux) qui veulent apprendre, partager une activité, transmettre des connaissances... ou simplement passer quelques heures de détente dans un groupe qui partage les mêmes passions, les mêmes désirs.

Si l'envie vous prend, n'hésitez pas, quel que soit votre âge, votre niveau....

Couture, tricot, crochet, broderie, bricolage...
Tout est permis, tout est possible à plusieurs!

Tout est permis, tout est possible à plusieurs ! Contact : 06 20 39 91 12

A.S.A.C.C.V.



L'Association de Sauvegarde et d'Animation Culturelle du Château de Vins-Sur-Caramy a pour objet l'organisation de concerts, d'expositions, et, de manière plus générale, de rencontres entre personnes soucieuses d'échanges culturels. Elle accueille également des artistes en résidence, et organise les visites du site.

Le monument actuel est d'époque renaissance. À l'origine, une tour de garde médiévale surveillait la vallée du Caramy, elle fut remplacée par un rendez-vous de chasse construit par Jaume Garde pendant la période du Roy René. Laissé à l'abandon, il fut restauré à partir des années 1960.

Le Château de Vins s'articule autour d'une cour d'honneur d'environ 200 m² qui possède une galerie à double arcade surmontée d'une loggia à l'italienne.

La restauration de cet ensemble a permis de dédier ce lieu à l'organisation d'activités culturelles, mais également de réceptions.

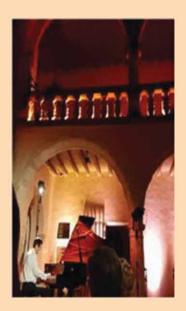


Par son emplacement géographique remarquable, la cour intérieure du château bénéficie d'une acoustique remarquable, atout exceptionnel pour y organiser des concerts en plein air. Le visiteur assiste alors au délicat mariage d'une architecture authentique et d'une programmation musicale de grande qualité.

RESERVATIONS

contact@chateaudevins.com Tél: 06 42 32 15 20

Site internet: www.chateaudevins.com





VISITE DU CHÂTEAU

D'avril à octobre : à 11h, 15h et 16h du mercredi au dimanche.

Toute l'année pour les groupes, sur rendez-vous



Groupe vocal « La Cantagno »

Vous avez les cordes vocales qui vous chatouillent?

Vous avez envie de vous détendre en chantant ?

Vous lisez la musique ou pas, vous êtes débutant ou chanteur aguerri?



Venez partager avec nous de belles émotions en pratiquant le chant choral « A capella » dans la joie et la bonne humeur !!!

(Les Lundis de 19h00 à 21h00)

Loriane, notre dynamique cheffe de Chœur vous transmettra sa passion de la musique en vous faisant voyager au travers d'un répertoire de chansons de France et d'ailleurs, de toutes époques.

Une fantastique aventure humaine et musicale !!!

L'association proposera une participation aux cérémonies des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre, aux activités périscolaires du mercredi, à la fête du village fin juillet, et aux manifestations de fin d'année.



Contacts: 06.84.30.34.55 ou 06.31.29.95.74 ateliervocal83@gmail.com

Concert au château le 19 juin



LES VOIX DU CARAMY

Nous reprenons de la voix mais en nous adaptant au contexte sanitaire. Des stages mensuels, sous la direction de Lisa Magrini, sont proposés dans notre joli village. Le répertoire est varié et vous convie à un véritable tour du monde en chansons. Nous vous invitons cordialement à nous rejoindre et à partager notre passion de la musique et du chant.

Stages sous la direction de Lisa Magrini



Samedi 26 février	10h30 12h30
Samedi 19 Mars	10h30 12h30
Samedi 2 Avril	10h30 12H30
Samedi 7 Mai	10h30 12H30
Samedi 11 Juin	10h30 12H30
Selon les disponibilités	Salle de la Servi ou des Lonnes

Si le contexte sanitaire le permet, nous prévoyons de :

Participer au concert Retina au profit de la recherche médicale (Concert à Vins)

Animer les différentes commémorations

Participer avec les autres associations à la fête du village

Organiser des sorties culturelles ouvertes à tous

Participer au festival international choral en Provence (Concert à Vins)

Nous espérons une amélioration rapide de la situation sanitaire et une participation active des vinsois à nos manifestations.

Que cette année nouvelle comble tous vos vœux.

Rens: 0682032243 Email: lengletbadia@gmail.com

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE VINS SUR CARAMY

(domiciliée à la même adresse que la mairie)

Roux Nicolas : président 06 08 08 37 78 Roux Philippe : vice-président 06 30 50 23 25 Serrano Jean Marc : secrétaire 06 72 40 85 91

Serrano Marie José: trésorière

Pour toute information, vous pouvez contacter directement les personnes mentionnées ci-dessus ou bien vous adresser à la mairie du village.

L'assemblée générale aura lieu courant juillet a la salle des marronniers (date restant à définir)

Quelques dates en faveur de l'aménagement du territoire (débroussaillement, mise en place de miradors, cultures à gibier etc ...) seront communiquées un peu plus tard dans les points d'affichage du village.

Chasseurs et non chasseurs seront les bienvenus pour participer à ces matinées conviviales.

Un dimanche à la chasse,

Depuis quelques années, sur l'initiative de la fédération nationale de la chasse, une journée ouverte à tous est proposée aux sociétés de chasse ; le but étant de faire participer, découvrir et transmettre notre passion aux néophytes.

Cette année nous avions décidé de participer à cette manifestation, en collaboration avec la municipalité et j'en remercie Monsieur le Maire. Nous avons communiqué sur cette journée : infos sur le site de la Mairie, dans le flash infos n°7, affiches A3 dans le village et chez nos commerçants... et c'est avec un grand plaisir que non seulement nous avons eu neuf inscrits, mais surtout quatre dianes composaient la liste. A noter qu'après Carcès qui comptait onze participants, nous sommes la commune du Var à compter le plus d'inscrits, mieux que Brignoles !!!



Le rendez-vous était pris pour ce dimanche matin 17 octobre vers 7h30 à notre point d'accueil habituel « le carreau de la mine » avec un petit cinq degrés, ça piquait un petit peu, mais nous avions préparé un bon café avec quelques viennoiseries de quoi réchauffer les participants.

Ce n'est pas moins de vingt-neuf chasseurs et donc nos neuf non-chasseurs qui étaient regroupés sur lieu du rendez-vous. En tant que président de notre association, je distribuais les documents ; un petit memo, et un questionnaire à remettre à la fin de la journée, mais aussi, sécurité oblige, la chasuble orange floquée au logo de cette journée. Philippe Roux, lui en tant que chef de battue, retraçait l'historique de notre association en quelques mots, et surtout mettait un accent tout particulier pour les consignes de sécurité.



Chacun rejoignait ensuite son poste, attribué de main de maître par les chefs de ligne, les panneaux de signalisation étaient eux aussi posés à tous les endroits stratégiques. Quatre équipes de chiens étaient lâchées, les bêtes étant au rendez-vous, le récital pouvait commencer. Sans aucun souffle d'air, tous les participants purent profiter du concert toute la matinée. Déjà les premiers coups de feu, quelques loupés, mais bien vite ils se sont repris et à treize heures quand sonnait la fin de la traque, trois jolis Sus Scrofa étaient à terre.

Et puis quoi de plus normal que de se retrouver ensuite à notre local pour y partager le verre de l'amitié et surtout déguster la succulente daube préparée de main de maître par André et Yvon, sans oublier Jean Marc et Philippe pour les terrines et les desserts. Et là nous avons continué à

partager nos valeurs avec les invités; des histoires, des hommages aux anciens, des exploits... ont enchanté l'après-midi. En fin d'après-midi, tous nos invités, nous quittèrent avec une jolie part de sanglier pour Noel, mais aussi et surtout avec la tête remplie d'images, de sons et d'histoires inoubliables.

A noter que trois participants se sont engagés à passer le permis de chasse.

Voilà le récit d'une magnifique journée comme nous les aimons : transmettre, partager et initier ...

Toute la vie d'un chasseur.

Sans oublier de remercier : Roland, Bob, Jean Marc, Julien, André, Yvon, Nico, Philippe, Tony... et tous les chiens !

Amitiés cynégétiques

Nicolas Roux

Dernière minute : Veuillez trouver ci-dessous ls dates pour les postes et drailles :

26 février—13 mars—02 avril—24 avril—7 mai—22 mai Les heures et lieu de RDV seront précisés par message

Le comité des fêtes

Michaël Mosca, président, vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il vous communique et les dates de la Fête de la St Christophe 2022 : du Vendredi 22 Juillet 2022 au Lundi 25 Juillet 2022.

Le comité a aussi en projet la fête de la musique au mois de Juin et le bal de la fête nationale en Juillet 2022.



















Les Boulomanes Vinsois







Cette année encore, et malgré le contexte sanitaire toujours d'actualité, nous avons réussi une assez bonne saison 2021, avec pas moins de 18 concours organisés et environ 800 joueurs malgré les limitations d'équipes imposées. Nos traditionnels repas ont eu un franc succès grâce au savoir-faire de "Traiteur Thomas" et de Jean-Marc pour sa succulente macaronade.



La fête de la St Christophe a été une réussite grâce au concours de la Mairie et de ses bénévoles.

Un grand merci aux boulistes qui ont accepté et respecté ces conditions de limitation et ont répondu présent malgré tout.



En association avec le comité des fêtes nous avons également organisé un très beau concours pour nos petits vinsois qui sont venus en nombre. Il est dans nos projets d'en organiser au moins un supplémentaire cette année.

Même si cette année 2022 démarre dans des conditions compliquées, avec la continuité des restrictions, mon équipe et moi même allons essayer de vous organiser à nouveau une belle saison.

L'association a besoin de ses adhérents et nous comptons donc sur vous pour lui rester fidèle et nous permettre de vous divertir toujours un peu plus

Nous espérons votre présence à l' Assemblée Générale qui aura lieu le 12 Mars 2022 à 17h30 à la salle des marronniers

La présidente : Geneviève Grogielli

LA RECRE VINSOISE



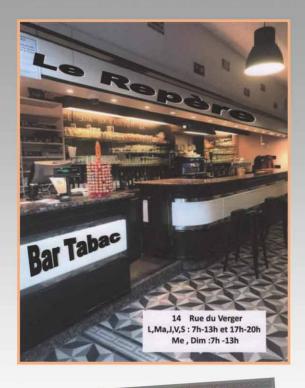


Tous les membres de l'association remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont participé financièrement sous la forme de dons. C'est grâce à elles, ainsi qu'aux parents des élèves de l'école LA DO RE (par leurs achats, par exemple pendant la vente de gâteaux) que notre association a pu et pourra organiser des sorties ou soirées à thème.

Merci encore à tous, et meilleurs vœux pour 2022.























Entreprise de travaux agricoles et de terrassements agricoles 06 45 40 91 00























D'autres adresses
et plus de précisions
sur le site
vinssurcaramy.fr
dans l'onglet « Mairie »
à la page

« entreprises locales »





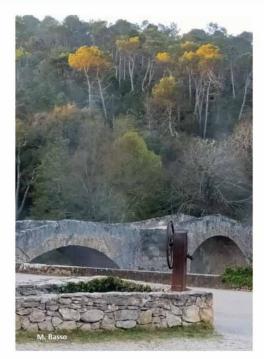


















VINS, sous l'œil des photographes amateurs...











